Vos questions / nos réponses

Cannabis et permis

Par Profil supprimé Postée le 14/02/2022 12:13

> Bonjour Mon fils à un permis de conduire probatoire suite à une arrestation et une condamnation pour cannabis au volant Il doit passer un test et aller à un rendez vous pour récupérer un permis normal. Entre temps il a été verbalisé pour usage illicite de stupéfiant dans la rue...il à eu une amende .pensez vous que cette amende aura un impact sur la commission qui doit lui redonner un permis de conduire ? Merci beaucoup.

Mise en ligne le 17/02/2022

Bonjour,

La commission médicale de la préfecture qui doit rendre son avis sur la restitution définitive à votre fils de son permis de conduire va considérer pour se faire un ensemble d'éléments. Il est possible en effet que l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants (inscrite au casier judiciaire) représente un frein mais nous ne pouvons préjuger de l'avis que la commission remettra au préfet.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement.